

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton prévue le **lundi 5 février 2018**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19 heures.

Sont présents, le Maire, Jacques Marcoux, les Conseillers, André Ducharme, Francis Marcoux, Michael Laplume, Bruno Côté et Jason Ball. Le Conseiller Edward Mierzwinski est absent (absence justifiée).

La séance est présidée par le Maire Jacques Marcoux. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. 19 citoyens assistent aussi à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

Le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2018 02 01

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Bruno Côté
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2018

5. AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ;

5.1.1 Autoriser le Directeur général secrétaire trésorier à participer au congrès de l'ADMQ ;

5.1.2 Officialisation du comité d'inclusion numérique ;

5.1.3 Nomination aux comités ;

5.1.4 Adoption du plan stratégique du Conseil municipal ;

5.2 FINANCES

5.2.1 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives — phase IV ;

5.2.2 Liste des propriétés à soumettre à la vente pour non-paiement de taxes ;

5.2.3 Appui à la demande de subvention du Comité culturel et patrimonial de Potton (CCPP) au programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC Memphrémagog ;

5.2.4 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal — Dossier 25519-1 (PAARRM) ;

5.2.5 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal — Dossier 25724-1 (PAARRM) ;

5.3 PERSONNEL

5.3.1 Embauche en remplacement temporaire de l'inspectrice en bâtiment et en environnement ;

5.3.2 Autorisation de faire un appel de candidatures pour les postes saisonniers temporaires ;

5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.5.1 Addenda au bail pour le Bureau d'accueil touristique ;

5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.6.1 Signalisation amovible devant l'école du Baluchon;

5.7 TRANSPORT ET VOIRIE

5.7.1 Autorisation de faire un appel d'offres pour approvisionnement d'agré-gats concassés pour le rechargement de certains chemins;

5.7.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le contrat d'abat poussière;

5.7.3 Autorisation de faire un appel d'offres pour les taux horaires des entre-preneurs locaux, par invitation;

5.8 HYGIÈNE DU MILIEU

5.8.1 Dépôt du rapport annuel sur l'Écocentre;

5.8.2 Infraction au règlement relatif au mesurage des boues et de l'écume des fosses septiques et à la vidange des fosses septiques nu-méro 2005-338 et ses amendements;

5.8.3 Composition du Comité consultatif en développement durable (CCDD);

5.8.4 Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'accès à l'Éco-centre;

5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.10 URBANISME & DÉVELOPPEMENT

5.10.1 Dérogation mineure: lot 5752 909, montée des Tourterelles, marge de recul avant minimale;

5.10.2 PIIA-5: lot 1029-P et 1030-P, chemin à nommer, projet de subdivision;

5.10.3 Demande d'usage conditionnel: 608, route de Mansonville (Bois Acer et Excavation Guy Ethier);

5.10.4 Nominations au Comité consultatif d'urbanisme et présidence du co-mité;

5.10.5 Nouvelle entente intermunicipale de service en inspection avec la MRC Memphrémagog;

5.11 LOISIRS ET CULTURE

5.11.1 Dépôt du rapport annuel du Comité culturel et patrimonial de Potton;

6. AVIS DE MOTION

6.1 Avis de motion pour un règlement d'aide financière aux entreprises;

6.2 Avis de motion pour un règlement ayant pour objet de limiter la vitesse sur les chemins municipaux;

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

8. SUIVI ET REDDITION DES COMPTES BUDGÉTAIRES

8.1 Dépôt et approbation de la liste des paiements effectués durant la période;

8.2 Dépôt et approbation de la liste des dépenses engagées, mais impayées durant la période;

8.3 Dépôt et approbation du rapport du Directeur général secrétaire trésorier con-formément à la délégation d'autorisation du règlement numéro 2016-433;

9. AFFAIRES DIVERSES

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire et les membres du Conseil interpellés répondent aux questions.

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par Francis Marcoux
et résolu

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 et la séance extraor-dinaire d'adoption du budget annuel révisé du 17 janvier 2018 tel que soumis.

Adoptés à l'unanimité.

5- AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

2018 02 03

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 Autoriser le Directeur général secrétaire trésorier à participer au Congrès de l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra à Québec les 13, 14 et 15 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'il continue d'être avantageux pour le Directeur général secrétaire trésorier de profiter des nombreuses séances d'information et de formation, comprenant ateliers et cliniques juridiques, en plus du réseautage avec les autres directeurs généraux;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, à participer au congrès qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec du 13 au 15 juin 2018;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au montant d'au plus 524\$ (taxes en sus) ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement afférents sur présentation des pièces justificatives, conformément au règlement numéro 2010-381.

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 04

5.1.2 Officialisation du comité d'inclusion numérique

CONSIDÉRANT QUE l'ancien comité ad hoc pour les services internet créé par la résolution 2017 06 15 a été ravivé;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit maintenant s'intéresser à l'inclusion numérique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un cadre de référence pour ce comité;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jason Ball
et résolu

D'OFFICIALISER le comité d'inclusion numérique et d'adopter le cadre de référence inclus en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 05

5.1.3 Nominations aux comités

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser la participation des membres à certains comités;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de référence du comité inclusion numérique a été adopté par la résolution 2018 02 04;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

QUE Mme Cathy Riendeau se joigne le comité de développement socio-économique;

ET QUE les personnes suivantes se retrouvent au comité d'inclusion numérique:

- Michael Laplume, président
- André Ducharme
- Edward Mierzwinski
- Jacques Marcoux
- Thierry Roger
- André Gagné

- Howard Heitner

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 06

5.1.4 Adoption du plan stratégique du Conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a tenu une consultation publique «sur les actions à poser lors des quatre prochaines années», le 2 décembre 2017 et que le résumé de cette consultation a été ensuite publié;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens avaient aussi été invités à faire des recommandations et des suggestions avant et même après cette consultation, par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont tous participé à la Consultation, ont étudié les suggestions et ont considéré les recommandations des citoyens lors de séances de travail;

Annexe

CONSIDÉRANT QUE le Maire a synthétisé le tout dans un document officiel et public intitulé «Plan stratégique 2018-2021 du Canton de Potton», présenté ici en annexe;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Bruno Côté
et résolu

Annexe

D'ADOPTER le Plan stratégique 2018-2021 du Canton de Potton tel que présenté ici en annexe;

ET DE CONFIRMER QUE ce document correspond à la vision du Conseil pour la Municipalité pour les quatre prochaines années.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 FINANCES

2018 02 07

5.2.1 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives — phase IV

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton souhaite présenter un projet de construction d'un toit abritant la patinoire municipale et de rénovation de la surface de cette dernière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives — phase IV;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de confirmer l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de cette propriété municipale;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jason Ball
et résolu

D'AUTORISER la présentation d'un projet de construction d'un toit et de rénovation de la surface pour la patinoire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives — phase IV

D'AUTORISER M. Thierry Roger, Directeur général secrétaire trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 08

5.2.2 Liste des propriétés à soumettre à la vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec contient des dispositions (art. 1022 ss CM) permettant aux Municipalités de faire vendre des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton souhaite se prévaloir de ces dispo-

sitions en transmettant à la MRC Memphrémagog l'état prévu à l'article 1023 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général secrétaire trésorier soumet au Conseil municipal la liste des immeubles pour lesquels des taxes demeurent impayées depuis aux moins deux ans et dont la valeur est d'au moins 100\$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la vente pour taxes aura lieu cette année le jeudi 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour l'envoi de l'état au secrétaire-trésorier de la MRC est fixée au 19 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Francis Marcoux
et résolu

D'APPROUVER la liste préparée par le Directeur général secrétaire trésorier de la Municipalité soumis aux élus, d'autoriser sa transmission à la Commission scolaire dans laquelle sont situés les immeubles et d'ordonner sa transmission à la MRC Memphrémagog afin qu'il soit procédé à la vente de ces immeubles pour non-paiement de taxes conformément aux dispositions du Code municipal;

D'ÉTABLIR le pourcentage d'intérêt applicable pour 2016, 2017 et 2018 à 10% plus une pénalité de 0,5% par mois, seulement pour les années 2016 et 2017 du principal impayé à compter de l'expiration du délai, comme prévu par les règlements de taxation pour ces trois années;

ET D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à renchérir et à acquérir ces immeubles, au nom de la Municipalité du Canton de Potton, le jour de la vente.

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 09

5.2.3 Appui à la demande de subvention du Comité culturel et patrimonial de Potton (CCPP) au programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la MRC Memphrémagog demande à l'organisme qui soumet une demande de financement dans le cadre de son Programme de soutien aux initiatives culturelles d'obtenir l'appui du Conseil municipal, sous forme d'une résolution du Conseil municipal précisant l'appui au projet, la contribution financière de la Municipalité et le montant demandé au programme de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Comité culturel et patrimonial de Potton demande l'appui de la Municipalité dans le cadre de sa demande de financement de 10 000\$ via ce programme pour son projet «*Pierres angulaires — Mise en valeur des vues panoramiques sur le circuit Incomparable Potton*» — 3^e volet selon le volet «Politique récréotouristique» du plan stratégique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie financièrement le CCPP par son programme d'aide financière aux organismes communautaires municipaux et qu'elle lui accorde une somme annuelle pour réaliser divers projets;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

D'APPUYER la demande de subvention de 10 000\$ présenté par le CCPP dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC Memphrémagog et de soutenir financièrement le projet «*Pierres angulaires — Mise en valeur des vues panoramiques*» sur le circuit «*Incomparable Potton*» — 3^e volet à même le budget du CCPP à prévoir pour 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 10

5.2.4 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal — Dossier 25519-1 (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE, suite à une recommandation du député de la circonscription dans laquelle est située la Municipalité du Canton de Potton, le sous-ministre des transports ac-

cordait une subvention maximale de 25 430\$ pour l'amélioration des chemins pour l'amélioration des chemins Bombardier, de Knowlton-Landing, de la Mine, de Leadville, du Pipeline, Fitzsimmons et Mayer;

CONSIDÉRANT QUE parmi tous les travaux prévus, ceux sur le chemin Knowlton-Landing ont été exécutés en juin et juillet 2017, pour une valeur de 25 344,16\$ (taxes exclues);

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux consistant à faire un rechargement de pierres concassées sur les chemins pour un montant total de 25 344,16\$ (taxes exclues);

DE CONFIRMER que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins cités dont la gestion incombe à la Municipalité du Canton de Potton;

ET DE SOUMETTRE la réclamation du montant de la subvention, soit 25 430\$ auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée.

2018 02 11

5.2.5 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal — Dossier 25724-1 (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE, suite à une recommandation du député de la circonscription dans laquelle est située la Municipalité du Canton de Potton, le sous-ministre des transports accordait une subvention maximale de 23 058\$ pour l'amélioration des chemins pour l'amélioration des chemins Bombardier, de Knowlton-Landing, de la Mine, de Leadville, du Pipeline, Fitzsimmons et Mayer;

CONSIDÉRANT QUE parmi tous les travaux prévus, ceux sur les chemins de la Mine et Bombardier ont été exécutés en mai et juin 2017, pour une valeur de 24 057,97\$ taxes exclues;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux consistant à faire un rechargement de pierres concassées sur les chemins de la Mine et Bombardier pour un montant total de 24 057,97\$ (taxes exclues);

DE CONFIRMER que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins cités dont la gestion incombe à la Municipalité du Canton de Potton;

ET DE SOUMETTRE la réclamation du montant de la subvention, soit 23 058\$ auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée.

2018 02 12

5.3 PERSONNEL

5.3.1 Embauche en remplacement temporaire de l'Inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiments et en environnement de la Municipalité est en congé de maladie pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel de candidatures en novembre 2017 pour un poste temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les candidats ont été rencontrés par le Responsable du service d'urbanisme et la greffière à l'Hôtel de Ville en janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la candidate retenue est Anouk Bédard-Le Mercier;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jason Ball
et résolu

DE CONFIRMER l'embauche d'Anouk Bédard-Le Mercier, en remplacement d'un congé de maladie, à titre d'inspectrice adjointe en bâtiments et en environnement pour 35 heures par semaine pour une période indéterminée et d'autoriser le versement du salaire approprié selon la grille salariale de la Municipalité;

ET DE NOMMER Anouk Bédard-Le Mercier comme fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme appliquant les différents règlements municipaux qui réfèrent au titre d'Inspecteur en bâtiment et les différents règlements provinciaux, dont les règlements suivants:

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2).*

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 13

5.3.2 Autorisation de faire un appel de candidatures pour les postes saisonniers temporaires

CONSIDÉRANT QUE plusieurs emplois saisonniers devront être comblés au sein de la Municipalité au cours des prochains mois;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Bruno Côté
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à procéder à un appel de candidatures pour les postes suivants:

- Coordinateur pour le camp de jour plein air;
- Animateur pour le camp de jour plein air;
- Poste à l'Écocentre;

Adoptée à l'unanimité.

5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURE

5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

2018 02 14

5.5.1 Addenda au bail pour le Bureau d'accueil touristique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité loue une partie de la bâtisse sise au 4, rue des Pins pour le Bureau d'accueil touristique (BAT) depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE la période d'occupation est d'environ 180 jours par année, débutant en mai et terminant en octobre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé aux propriétaires de louer la bâtisse au complet sur une base annuelle en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018, pour 750\$ par mois;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties conviennent et s'entendent sur les modalités;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Francis Marcoux
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à signer un addenda au bail déjà en vigueur pour la location du bâtiment entier situé au 4, rue des Pins sur une base annuelle rétroactive le 1^{er} janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018 02 15

5.6.1 Signalisation amovible devant l'école du Baluchon

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal reçoit continuellement des plaintes d'excès de vitesse dans le village;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite améliorer la sécurité routière dans le village de Mansonville;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a donné l'ordre à l'administration de disposer et gérer un système d'arrêt sur la rue Principale à la hauteur de l'école du Baluchon;

CONSIDÉRANT QUE le système, déjà mis en place, consiste à mettre une signalisation d'arrêt obligatoire dans chaque sens de la circulation seulement entre les heures prescrites par la signalisation de ralentissement à 30 km/h;

CONSIDÉRANT QUE le service de voirie assure la procédure de mettre et enlever la signalisation quotidiennement;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

DE CONFIRMER l'ordre du Conseil municipal à l'administration de poser une signalisation d'arrêt amovible face à l'école du Baluchon;

ET D'informer l'école du Baluchon par correspondance.

Adoptée à l'unanimité.

5.7 TRANSPORTS ET VOIRIE

2018 02 16

5.7.1 Autorisation de faire un appel d'offres pour approvisionnement d'agrégats concassés pour le rechargement de certains chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité continuera de recharger en agrégats concassés (plutôt qu'en gravier ordinaire) les chemins en 2018;

CONSIDÉRANT QU'une partie des coûts de cette amélioration des chemins sera couverte par la subvention prévue pour le plan d'intervention des infrastructures municipales dans le cadre de la « Taxe Essence Contribution Québec » (TECQ), et d'autre part, par le budget d'exploitation du service de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires pour tout cela en 2018 se chiffrent à plus de 179 900\$ pris dans le budget de fonctionnement et 132 000\$ pris dans le plan triennal (subventionné par la TECQ);

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à procéder à la préparation d'appels d'offres publics pour l'approvisionnement et l'épandage d'agrégats concassés sur les chemins de gravier entretenus par la Municipalité pour l'année 2018, pour une quantité de 14 853 tonnes;

ET D'AUTORISER la transmission de l'appel d'offres public par l'entremise de SE@O selon les exigences de la loi.

Adoptée.

2018 02 17

5.7.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le contrat d'abat poussière

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'approvisionnement et d'épandage d'abat-poussière sur les chemins de la Municipalité sont donnés en sous-traitance;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comportant une dépense d'au moins 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne peuvent être adjugés qu'après demande de soumissions faites par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Bruno Côté

et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à procéder à la préparation d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux d'approvisionnement et d'épandage d'abat-poussière sur les chemins de gravier entretenus par la Municipalité en 2018;

ET D'AUTORISER la transmission de l'appel d'offres par voie d'invitation auprès des entrepreneurs suivants:

- Multi-Routes
- Somavrac

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 18

5.7.3 Autorisation de faire un appel d'offres pour les taux horaires des entrepreneurs locaux, par invitation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait appel à des services ponctuels auprès des entrepreneurs locaux pour divers travaux publics et d'hygiène du milieu;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Bruno Côté
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à procéder à la préparation d'une demande de prix de préférence auprès des entrepreneurs locaux relativement aux travaux publics et travaux occasionnels de vidange de fosses septiques à taux horaires pour l'année 2018;

ET D'AUTORISER la transmission de la demande de prix auprès des entrepreneurs suivants:

Pour les travaux de voirie:

- Excavation Stanley Mierzwinski
- Excavation Julien Pouliot
- Excavation Guy Ethier
- Wayne Korman
- Steve Johnson
- Les Entreprises Aljer inc.

Pour les réparations de bris d'aqueduc

- Germain Lapalme et fils
- Innovations Routier Refcon inc.

Pour le pompage des réseaux d'égouts et des stations de pompage:

- R.B. Inspection
- Sanikure

Pour les services d'électricien:

- Fred Korman inc.
- Royal Lamothe inc.
- Elektrikal

Pour les services de vidange occasionnelle des fosses septiques:

- Pompage West Brome
- Sanipol

Pour les services de balayage des rues pavées avec un balai aspirateur:

- Entreprise Myrroy inc.
- Bromont Terrasse inc.
- R.B. Inspection

Adoptée à l'unanimité.

5.8 HYGIÈNE DU MILIEU

5.8.1 Dépôt du rapport annuel sur l'Écocentre

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport annuel des opérations de l'Écocentre pour 2017 préparé par la Responsable de l'hygiène, environnement et Chargée de projet. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2018 02 19

5.8.2 Infraction au règlement relatif au mesurage des boues et de l'écume des fosses septiques et à la vidange des fosses septiques numéro 2005-338 et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Potton est soucieuse de la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une réglementation portant sur le mesurage et la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des 178, 180 et 182 chemin West Hill n'a pas dégagé les fosses septiques du 178 chemin West Hill le 26 juillet 2017 afin de permettre la mesure des boues et de l'écume;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'envoi de trois correspondances indiquant d'effectuer le nécessaire afin de permettre le mesurage de fosse septique, le propriétaire n'a pas régularisé la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette situation contrevient à l'article 16 du règlement numéro 2005-338 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE quiconque contrevient à l'article 16 du règlement numéro 2005-338 et ses amendements commet une infraction et est passible d'une amende de 300\$ et de 600\$ en cas de récidive comme prévu à l'article 19 du même règlement;

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par Francis Marcoux
et résolu

DE DONNER un constat d'infraction au propriétaire du lot 5553708 situé au 178 chemin West Hill concernant l'infraction à l'article 16 du règlement numéro 2005-338.

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 20

5.8.3 Composition du Comité consultatif en développement durable (CCDD)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en développement durable (CCDD) est régi par un cadre de référence établissant les règles de composition et d'alternance de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE ce cadre de référence stipule que sept (7) membres, dont un (1) conseiller, siègent au CCDD;

CONSIDÉRANT QUE les sièges #1, #4 et #6 arrivaient à échéance le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le siège occupé par un conseiller municipal (siège #5) doit être nommé par le Conseil municipal chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les membres occupant les sièges #1 (présidente) et #4 ne désirent pas renouveler leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE la membre qui occupait le siège #6 devient présidente et occupera désormais le siège #1;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a permis de recruter une nouvelle membre qui occupera le siège #4, mais que le membre qui occupera le siège #6 reste à déterminer;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

DE NOMMER les citoyens suivants pour occuper les sièges des membres démissionnaires ainsi que pour renouveler les mandats des membres déjà en poste pour faire partie du CCDD conformément au cadre de référence:

Siège #1: Christine Baudinet — mandat se terminant le 1er janvier 2020

Siège #2: Francine Hemmings - mandat se terminant le 1er janvier 2019
Siège #3: Carole Delaître — mandat se terminant le 1er janvier 2019
Siège #4: Lucie Blanchard — mandat se terminant le 1er janvier 2020
Siège #5 (conseiller): Jason Ball — mandat se terminant le 1er janvier 2020
Siège #6: à déterminer
Siège #7: Mme Cynthia Sherrer — mandat se terminant le 1er janvier 2019

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 21

5.8.4 Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'accès à l'Écocentre

CONSIDÉRANT QUE des ententes intermunicipales permettent aux Municipalités voisines d'avoir accès à l'Écocentre de Potton et que celles-ci doivent être renouvelées chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le montant forfaitaire annuel pour les Municipalités désireuses de bénéficier des services de l'Écocentre a été établi à 2 500\$ initialement, et indexé au coût de la vie par la suite;

CONSIDÉRANT QUE seule la municipalité de Bolton-Est a signalé son intérêt de renouveler cette entente en 2018;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

QUE l'entente entre la Municipalité du Canton de Potton et la municipalité de Bolton-Est conclue en 2015 soit renouvelée en 2018 afin que les citoyens de Bolton-Est aient accès à l'Écocentre de Potton;

QUE le montant forfaitaire annuel pour 2018 soit, tel que défini dans l'entente, de 2 540,15\$ (2 500\$ originalement plus indexation annuelle);

QUE les matières acceptées et la tarification applicable soient telles qu'adoptées en janvier 2015 par la résolution 2015 01 08 « Tarification à l'Écocentre » incluant son annexe.

Adoptée à l'unanimité.

5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2018 02 22

5.10.1 Dérogation mineure: lot 5 752 909, montée des Tourterelles, marge de recul avant minimale

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 5 décembre 2017, par monsieur Yves Dyotte pour la propriété de monsieur Anthony Giday (dossier CCU160118-4.1);

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé sur le lot 5752 909 (1017-P) (matricule 9997-65-1562);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à construire une résidence unifamiliale isolée, le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par M. Claude Migué, arpenteur-géomètre, minute 16621, daté du 10 novembre 2016, reçu à la Municipalité en date du 5 décembre 2017 et montrant une distance de 11,67 m entre la résidence projetée et la ligne avant du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prévoit que la marge de recul avant minimale applicable à un bâtiment principal situé dans la zone RU-1 est de 15 m;

CONSIDÉRANT QUE le requérant indique certains arguments concernant la dérogation demandée dont, entre autres, que la réduction demandée a pour objectif de respecter la topographie du terrain (pente du terrain) et qu'il n'y a qu'une petite partie du bâtiment qui se trouve dans la marge de 15 m;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit

accordée telle que demandée selon les plans joints ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par **Bruno Côté**
et résolu

D'ACCEPTER la demande visant à permettre la construction d'un bâtiment principal à une distance de 11,67 m de la ligne avant du terrain, contrairement à l'article 113 du règlement de zonage numéro 2001-291 et ses amendements, qui indique que la marge de recul avant minimale applicable à un bâtiment principal situé dans la zone RU-1 est de 15 m. Ce qui représente une dérogation de 3,33 m.

LE TOUT pour l'immeuble situé sur le lot 5 752 909.

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 23

5.10.2 PIIA-5: lot 1029-P et 1030-P, chemin à nommer, projet de subdivision

CONSIDÉRANT QUE les lots 1029-P et 1030-P sont assujettis au PIIA-5 (dossier CCU160118-5.1);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la modification de la configuration de trois (3) lots ainsi que la subdivision de nouveaux lots pour un total de huit (8) lots;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision projetée respecte les dispositions du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE toutes les informations permettant d'établir le respect des objectifs et critères du PIIA-5 ont été présentées;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-5;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande visant le projet de subdivision soit acceptée tel que présentée;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par **Michael Laplume**
et résolu

D'ACCEPTER la demande visant à modifier la configuration de trois (3) des quatre (4) lots déjà subdivisés et prévoir la subdivision de nouveaux lots pour un total de huit (8) lots (voir plan préparé par M. Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, minute 3053, daté du 30 novembre 2017).

LE TOUT pour l'immeuble situé sur les lots 1029-P et 1030-P.

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 24

5.10.3 Demande d'usage conditionnel: 608, route de Mansonville (Bois Acer et Excavation Guy Ethier)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée par messieurs Simon Ethier et Evans Pouliot dans une correspondance datée du 12 avril 2017, reçue à la municipalité en date du 13 avril 2017 et amendée en date du 13 juin 2017 (dossier CCU160118-7.1);

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé est situé sur les lots 5 554 402 et 5 554 399, dans la zone ISM-2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à prolonger la durée d'exploitation de l'usage conditionnel pour la propriété du 608, route de Mansonville, pour une période de dix (10) ans supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation relatifs aux usages souhaités sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande d'usage conditionnel visant à prolonger la durée d'exploitation de l'usage conditionnel relatif au prélèvement à ciel ouvert de matériaux inertes du sol, tels que la roche, le granit, le gravier et le sable, incluant leur transformation primaire (concassage, taille, tamisage) pour une

période de dix (10) ans supplémentaires soit autorisée à la condition que les critères d'évaluation de l'article 23 du règlement d'usages conditionnels numéro 2005-327 fassent partie intégrante de la présente résolution et que l'autorisation des propriétaires soit obtenue;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'AUTORISER la demande visant à prolonger la durée d'exploitation de l'usage conditionnel relatif au prélèvement à ciel ouvert de matériaux inertes du sol, tels que la roche, le granit, le gravier et le sable, incluant leur transformation primaire (concassage, taille, tamisage) pour une période de dix (10) ans supplémentaires, à la condition que les critères d'évaluation de l'article 23 du règlement d'usages conditionnels numéro 2005-327 fassent partie intégrante de la présente résolution et que l'autorisation des propriétaires soit obtenue.

LE TOUT pour l'immeuble situé au 608, route de Mansonville.

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 25

5.10.4 Nomination au comité consultatif d'urbanisme et présidence du comité

CONSIDÉRANT QUE la composition et les règles d'alternance des membres du comité consultatif en urbanisme sont établies par les règlements 2007-345 et 2007-345-A;

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 5 est à combler depuis le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'une candidature au siège numéro 5 a été reçue après le délai indiqué;

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par Bruno Côté
et résolu

DE NOMMER rétroactivement au 1^{er} janvier 2018, la personne suivante conformément aux règlements 2007-345 et 2007-345-A, pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme avec les membres déjà en poste:

- Siège numéro 5 Terry Burke
(Secteur Province Hill/Bombardier)

ET DE NOMMER le Conseiller monsieur Edward Mierzwinski à titre de président de ce comité pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2018 02 26

5.10.5 Nouvelle entente intermunicipale de service en inspection avec la MRC Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la MRC Memphrémagog a adopté en janvier 2004 une entente de service en inspection pour les municipalités qui le désiraient;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de service avait pour objet de soutenir les municipalités dans leurs responsabilités en matière d'inspection dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme, et des règlements et normes applicables en matière de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale actuelle date de 14 ans et que, depuis ce temps, certains services de la MRC ont changé et de nouvelles municipalités se sont ajoutées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a adopté une nouvelle entente intermunicipale de service d'inspection le 17 janvier et souhaite inclure les municipalités membres de l'entente actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Potton désire adhérer à la nouvelle entente intermunicipale de service en inspection de la MRC en matière d'inspection dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme, des règlements et normes applicables en matière de protection de l'environnement et de la formation;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jason Ball
et résolu

D'AUTORISER le Maire et le Directeur général secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale de service en inspection avec la MRC Memphrémagog.

Adoptée à l'unanimité.

5.11 LOISIRS ET CULTURE

5.11.1 Dépôt du rapport annuel du Comité culturel et patrimonial de Potton

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport annuel du Comité culturel et patrimonial de Potton. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

6- AVIS DE MOTION

6.1 Règlement d'aide financière aux entreprises

Le Conseiller **Francis Marcoux** donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2018-446 sera présenté pour adoption.

Le règlement a pour objet de se prévaloir des dispositions des articles 90 à 92 de la loi sur les compétences municipales, plus particulièrement pour élaborer un programme d'aide financière aux entreprises locales.

Conformément à la loi, un **projet** de règlement sera présenté aux membres du Conseil lors d'une séance ultérieure pour lecture et analyse. Suite à l'adoption de ce projet, un règlement **définitif** sera présenté à une séance ultérieure à celle de l'adoption du projet, pour adoption finale.

Donné.

6.2 Règlement ayant pour objet de limiter la vitesse sur les chemins municipaux

Le Conseiller **Michael Laplume** donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Le règlement aura pour objet de limiter la vitesse maximale autorisée sur les chemins municipaux, selon un plan à définir.

Conformément à la loi, un **projet** de règlement sera présenté aux membres du Conseil lors d'une séance ultérieure pour lecture et analyse. Suite à l'adoption de ce projet, un règlement **définitif** sera présenté à une séance ultérieure à celle de l'adoption du projet, pour adoption finale.

Donné.

7- ADOPTION DE RÈGLEMENT

(aucun règlement à adopter)

8- SUIVI ET REDDITION DES COMPTES BUDGÉTAIRES

8.1 Dépôt et approbation de la liste des paiements effectués durant la période

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des paiements effectués durant la période, selon l'article 7.4 du *Règlement 2016-433 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Approuvée et déposée.

8.2 Dépôt de la liste des dépenses engagées, mais non payées durant la période

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des dépenses engagées, mais non payées, selon l'article 7.4 du *Règlement 2016-433 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Approuvée et déposée.

8.3 Dépôt et approbation du rapport du Directeur général secrétaire trésorier conformément à la délégation d'autorisation du règlement numéro 2016-433

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport des dépenses autorisées par lui-même et par les Responsables selon l'article 7.3 du *Règlement numéro 2016-433 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Approuvée et déposée.

9- AFFAIRES DIVERSES

10- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au Conseil relativement à divers autres sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au Conseil, le Maire met fin à la période de questions.

11- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Michael Laplume** et résolu que la séance soit levée à 20h40.

Le tout respectueusement soumis,

Jacques Marcoux
Maire

Thierry Roger
Directeur général secrétaire trésorier

Je, Jacques Marcoux, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hors séance :

12- PÉRIODE OUVERTE DE RENCONTRE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé comme sujet d'information d'accueillir les questions du public concernant le budget municipal et les taxes pour 2018.

Le public restant n'est pas intéressé.